

Jeudi 20 novembre 2014

jour du groupe de travail qui doit arrêter la nouvelle carte de l'éducation prioritaire  
grève et rassemblement  
au Rectorat-Gambetta à 8h30

Le gouvernement poursuit la casse du système éducatif. Après la réforme des rythmes scolaires, le transfert de compétences et des moyens aux communes à présent c'est une restructuration de la carte des zones d'éducation prioritaire qui est amorcée/annoncée. Le projet académique de refonte de l'Éducation prioritaire provoque l'indignation et la mobilisation des collègues (grève totale le 6 novembre des enseignants du collège Budé et des écoles Cotton et Romainville dans le 19ème, AG d'écoles et d'arrondissement, motions, demandes d'audience...).

La FNEC FP-FO, SUD Éducation, la CGT Educ'Action et la CNT Éducation refusent d'entrer dans cette logique de gestion de la pénurie, tentant d'opposer les écoles entre elles. Nous exigeons des moyens suffisants pour toutes les écoles et tous les établissements et une véritable politique d'éducation prioritaire pour les secteurs difficiles.

C'est ce qu'ont affirmé les enseignants du 19ème, de l'école Kûss (13ème) en grève le 10 novembre, à qui l'académie disait en substance, si vous restez en éducation prioritaire qui doit-on faire sortir ? Ce qui doit prévaloir ce sont les revendications des écoles et des collègues et non les restrictions budgétaires du pacte de responsabilité...

Aucune école, aucun établissement scolaire ne doit perdre de moyens.

Aucun enseignant ne doit voir son salaire baisser

Lors du CDEN du 6 novembre, la Direction de l'académie a annoncé devant les premières mobilisations « une remise à plat ». En réalité, une « déconnexion de la labellisation éducation prioritaire » avec le conseil écoles-collège.

Le point de départ de toute remise à plat c'est de ne pas détruire l'existant.

Il a été également précisé que cet aménagement se ferait à « moyens constants », c'est-à-dire en passant de 33 à 29 collèges et des réseaux dont la géographie pourra varier en intégrant des écoles dites « orphelines ».

Nous sommes donc toujours dans un schéma comptable qui verra le nombre de collèges et d'écoles diminuer, dans les mêmes proportions. Rappelons que dans le premier projet, 10 collèges « sortaient » pour 7 « entrants » et 79 écoles « sortaient » pour 38 « entrantes ». D'ailleurs le rapport parlementaire n°1295 de juillet 2013 chiffrait à 1 Milliard d'euros et 15 000 équivalents temps plein (postes) le « surcoût » de l'éducation prioritaire.

Cette nouvelle répartition supprime des moyens et permet d'imposer l'austérité budgétaire.